



ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE SENART ET ENVIRONS

N° SIREN : 539195065, SIRET : 53919506500013. Association Loi de 1901 N°W772000495, agréée depuis 1984.

1971

Cinquante quatre années de défense du cadre de vie des Sénartais
Siège social et courrier : 14 rue de la Fontaine
77240 CESSON

2025

Site INTERNET : www.ade-senartetenvirons.com

Mail : contact@ade-senartetenvirons.com

Le 24 septembre 2025

à Michel Bisson – Président de GPS

Dominique Vérots – Vice-président chargé de l'agriculture à GPS

Marie Line Pichery – Présidente de l'EPA Sénart

Objet : Urbanisation de terres agricoles – Lot Mercure à Nandy – Avis de la MRAE

Madame, Messieurs,

La commune de Nandy développe le projet d'urbaniser 4,3 hectares en plein champs, pour y créer le lot Mercure, un ensemble immobilier de 110 logements avec des commerces.

Lors de deux rendez-vous, l'un avec Monsieur René Réthoré le 4 février dernier, et l'autre avec le directeur-adjoint de l'EPA le 20 février, notre association a exprimé son incompréhension face à ce type de projet dans un contexte de prise de conscience de l'urgence à préserver notre cadre environnemental pour les générations futures.

Les points suivants nous paraissent les plus problématiques, inadaptés aux enjeux d'un développement durable incluant le respect du **vivant*** :

- . La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au profit d'un étalement urbain
- . L'atteinte aux milieux naturels et à la biodiversité, déjà fragilisés par le changement climatique
- . la transformation d'une ressource patrimoniale : celle d'un paysage agricole ouvert (et situé dans le périmètre des abords du monument historique « Eglise et château » de Nandy). L'urbaniser en partie c'est détruire la physionomie d'un plateau agricole, situé sur le site classé des « Boucles de la Seine et vallon du ru de Balory », et qui est un marqueur emblématique de notre identité rurale
- . L'assainissement et son problématique raccordement à la station de traitement des eaux usées de Boissettes qui n'offre pas aujourd'hui la capacité de traitement qui serait requise
- . Les nuisances sonores générées par la D346 (catégorie 3 dans le classement sonore départemental des infrastructures de transports terrestres, en l'occurrence 6500 véhicules par jour dont 2,5% de poids lourds)

La Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAE), dans son avis délibéré du 1 août 2025, émet les mêmes préoccupations que les nôtres quant aux choix de développement et d'aménagement retenus.

Entre autres :

la MRAE recommande d'étudier des solutions de substitution raisonnables... en termes de création de logements et d'extension urbaines, en privilégiant la densification des espaces déjà urbanisés pour l'ensemble du projet (recommandation n°3)

La MRAE recommande de reconsidérer à la baisse l'objectif chiffré de consommation de 4,3 hectares pour le lotissement Mercure », s'agissant à minima de la partie dédiée à l'habitat individuel »
(recommandation n°4)

A l'heure du choix de l'élaboration du SCOT, les élus de GPS ont affirmé le 4 février dernier, leur volonté de développer un nouveau modèle d'urbanisation en grande couronne :

*« L'agglomération de GPS porte la volonté de remettre durablement les espaces naturels et agricoles au premier plan du projet de territoire. La transition écologique et la lutte contre le changement climatique imposent aujourd'hui d'inverser notre regard. Il s'agit de penser dorénavant l'aménagement et le développement du territoire communautaire à partir d'une armature naturelle et agricole structurante, qui doit permettre de poser les limites physiques de l'urbanisation et de concentrer le développement sur les secteurs déjà urbanisés, tout en opérant un travail sur les lisières agri-urbaines. (...) Biodiversité, ressources en eau, terres agricoles et production d'énergies renouvelables sont autant de ressources en partie liées à la fonctionnalité des sols. Ces derniers sont un **bien commun*** qui constitue le socle de l'engagement dans la transition écologique du territoire. »*

(cf. Document d'orientations et d'objectifs, document d'aménagement artisanal, commercial et logistique)

L'ADE par ce courrier tenait à vous renouveler ses profondes inquiétudes mais surtout, son incompréhension face à une pratique et un discours qui se contredisent. L'association est la porte-parole d'habitants stupéfaits et désabusés de constater, et subir, cette dissonance entre les déclarations et les faits. Nous soumettons ces réflexions à votre sagacité et espérons de votre part l'affirmation concrète de vos intentions déclarées en réexaminant le bien-fondé de la politique urbanistique choisie et menée sur notre territoire nandéen.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier, et nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus courtois.

Cathy Bissonnier — Présidente de l'ADE

Copies : René Réthoré, maire de Nandy - Olivier Faure, député et riverain – les associations environnementales locales –

(* : c'est nous qui soulignons)